



Jean-Jacques BECOUZE
Sébastien BERTRAND
Isabelle FAUCHER
Jean-Paul MESSIÉ
Rémy PICARD
Loïc de SAINT GEORGE

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Horwath International

ASSOCIATION MENAGE SERVICE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSOCIATION MENAGE SERVICE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 13, avenue de Contades
49000 ANGERS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Aux membres de l'Organe Délibérant,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association MENAGE SERVICE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les subventions versées par les financiers sont acquises en fonction de critères particuliers qui s'inscrivent dans le temps.

Nous avons revu les principes de rattachement des produits à l'exercice comptable retenus par l'association.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments significatifs de nature à remettre en cause les méthodes appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS, le 11 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes
BECOUBE


S. BERTRAND
Associé

Ce rapport comprend 11 pages.

ASSOCIATION MENAGE SERVICESOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
<u>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</u>	1 - 2
<u>ETATS FINANCIERS</u>	
. Bilan Actif-Passif	4
. Compte de résultat	5
<u>ANNEXE</u>	6 à 11
<u>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</u>	12

BILAN

MENAGE SERVICE A.E.F.

DOSS2009

Période du : 01/01/2009 Au : 31/12/2009

Ecritures saisies Ecritures validées Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : Bilan MS

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'Etablissement						
Autres Immobilisations Incorporelles	13 213	9 848	3 364	1 703	1 662	98 %
Immobilisations Incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Construction	8 108	2 929	5 179	5 945	-766	-13 %
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels						
Autres Immobilisations Corporelles	37 870	37 589	280	1 793	-1 513	-84 %
Immobilisations Corporelles en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations Créances rattachées						
Autres Titres Immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE I	59 190	50 366	8 824	9 441	-618	-7 %
LIAISON						
Comptes de liaison						
TOTAL LIAISON II						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES						
CREANCES (3)						
Créances Usagers et Comptes rattachés	74 686		74 686	74 232	453	1 %
Autres Créances	198 706		198 706	155 504	43 202	28 %
TRESORERIE						
Valeurs Mobilières de Placement						
Disponibilités	71 196		71 196	86 094	-14 897	-17 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	1 394		1 394	1 431	-37	-3 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	345 981		345 981	317 261	28 720	9 %
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ECART DE CONVERSION (ACTIF) (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	405 171	50 366	354 805	326 702	28 103	9 %

BILAN

MENAGE SERVICE A.E.F.

DOSS2009

Période du : 01/01/2009 Au : 31/12/2009

Ecritures saisies Ecritures validées Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : Bilan MS

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIFS (sans droit de reprise)				
FONDS ASSOCIATIFS (avec droit de reprise)				
Dons et Legs				
Subventions d'Investissements	25 430	25 430		
RESERVES				
REPORT A NOUVEAU	-67 641	-135 970	68 330	-50 %
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	16 019	68 330	-52 311	-77 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUELABLES				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour Réserve de Trésorerie				
Réserves des Plus-Values Nettes d'Actif				
TOTAL (I)	-26 192	-42 211	16 019	-38 %
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour Risques et Charges	3 532	3 539	-6	
TOTAL (III)	3 532	3 539	-6	
DETTES (3)				
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit	244	23	221	974 %
Emprunts et Dettes Financières Diverses (5)				
Avances et Acomptes Reçus sur Commande en Cours				
Redevables Crédeurs				
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	54 864	15 239	39 625	260 %
Dettes Fiscales et Sociales	202 752	195 491	7 261	4 %
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés				
Autres Dettes	22 794	34 880	-12 085	-35 %
Produits Constatés d'Avance	96 810	119 742	-22 932	-19 %
Disponibilités				
TOTAL (IV)	377 464	365 374	12 090	3 %
Ecart de conversion (passif)				
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	354 805	326 702	28 103	9 %

COMPTE DE RESULTAT

MENAGE SERVICE A.E.F.

DOSS2009

Période du : 01/01/2009 Au : 31/12/2009

Ecritures saisies

Comptes sans mouvement

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE Compte de Résultat MS

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUIT D'EXPLOITATION				
PRESTATION DE SERVICES				
Participation des usagers	795 199	782 751	12 448	2 %
Prestations organismes payeurs				
Produits des activités annexes	36			
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Subventions d'exploitation	348 924	271 869	77 055	28 %
Transfert de charges	13 636	20 498	-6 863	-33 %
Reprises sur amortissements et provisions	54	30 744	-30 690	-100 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 157 848	1 105 862	51 986	5 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS	10 909	9 817	1 092	11 %
SERVICE EXTERIEURS	31 694	28 368	3 325	12 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	57 388	56 483	905	2 %
CHARGES DE PERSONNEL	995 108	892 550	102 558	11 %
AUTRES IMPOTS ET TAXES	40 098	37 735	2 363	6 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 056	24	1 032	4388 %
DOTATIONS	3 459	3 824	-365	-10 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 139 712	1 028 801	110 910	11 %
	18 136	77 061	-58 925	-76 %
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4	29	-25	-86 %
REPRISE SUR PROVISION				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4	29	-25	-86 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	1 819	3 255	-1 436	-44 %
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 819	3 255	-1 436	-44 %
	-1 815	-3 226	1 411	-44 %
	16 321	73 835	-57 514	-78 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION		2 364		

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 077	7 892	-6 815	-86 %
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 077	10 256	-9 179	-90 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION	309	9 965	-9 657	-97 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION	1 070	5 796	-4 726	-82 %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 379	15 761	-14 383	-91 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-302	-5 505	5 203	-95 %
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS				
IMPOTS SUR LES SOCIETES				
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 136	77 061	-58 925	-76 %
RESULTAT FINANCIER	-1 815	-3 226	1 411	-44 %
RESULTAT AVANT IMPOTS (Résultat d'Exploitation + Résultat Financier)	16 321	73 835	-57 514	-78 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-302	-5 505	5 203	-95 %
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	16 019	68 330	-52 311	-77 %
ANNEXES : PRODUITS				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Bénévolat				
Dons en nature				
Prestations en nature				
TOTAL ANNEXE : PRODUIT				
ANNEXE : CHARGES				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL ANNEXE : CHARGES				

ANNEXE

Les notes indiquées ci-après complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, elles font à ce titre partie intégrante des comptes annuels.

TOTAL BILAN AVANT REPARTITION : 354 805 €

RESULTAT : 16 019 €

1 – FAITS CARACTERISTIQUES

La confiance de nos partenaires et le travail important réalisé en interne nous a permis de maintenir l'activité de l'association. Une légère baisse des commandes en fin d'année, due à la conjoncture, nous oblige à plus de vigilance sur le premier semestre 2010.

L'association estime que le soutien des financeurs conjugué aux mesures de restructurations mises en œuvre justifie l'application du principe de continuité d'exploitation lors de l'arrêté des comptes annuels.

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

L'association bénéficie d'un agrément qualité au titre des services à la personne.

L'association n'entre pas dans le champ d'application des impôts commerciaux.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3-1 Immobilisations

Actif immobilisé :

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

	01/01/2009	+	-	31/12/2009
Immobilisations Incorporelles	10 371	2 842	0	13 213
Immobilisations Corporelles	45 977	0	0	45 977
TOTAL	56 348	2 842	0	59 190
	01/01/2009	+	-	31/12/2009
Immobilisations Incorporelles	8 668	1 180		9 848
Immobilisations Corporelles	38 238	2 280		40 518
TOTAL	46 906	3 460	0	50 366

3-2 Créances

Etat des créances :

ETAT DES CREANCES	Mt brut	< à 1 an	> à 1 an
Créances Clients	74 686	74 686	
Personnel et comptes rattachés	0		
Organismes de formation	66 249	66 249	
Etat - Subvention	130 480	130 480	
Débiteurs divers	1 975	1 975	
Charges constatées d'avance	1 394	1 394	
TOTAUX	274 784	274 784	0

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Subventions :	130 480
Autres créances :	67 004

Les autres créances sont principalement constituées par des indemnités à recevoir des organismes de prévoyance et de formation.

3-3 Valeurs mobilières de placement

Néant

3-4 Disponibilités et concours bancaires courants

Créances représentées par des effets de commerce : 0

3-5 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance : 1.394

Cette rubrique ne comprend que les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3-6 Fonds associatif

Fonds associatif au 31/12/09 : néant

3-7 Réserves, provisions réglementées et subventions d'investissements

La totalité des résultats de l'association a été affectée en report à nouveau.

Subventions d'investissement :

FDI :	13 430
FMAD :	12 000

Les subventions financent des biens renouvelables en conséquence elles ne font pas l'objet d'amortissements.

3-8 Provisions pour risques et charges

	01/01/2009	+	-	31/12/2009
Riques et charges	3 539	1 070	1 078	3 532
TOTAL	3 539	1 070	1 078	3 532
Dépréciation Clients	54	0	54	0
TOTAL	54	0	54	0

L'association a comptabilisé une provision pour indemnité de départ à la retraite visant à couvrir les engagements futurs.

3-9 Dettes

	Mt Brut	< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans
Fournisseurs	54 864	54 864		
Dettes fiscales et sociales	202 752	202 752		
Autres Dettes	22 794	22 794		
Produits constatés d'avance	96 810	96 810		
TOTAL	377 220	377 220	0	0

Dettes relatives aux associations partenaires :

Atout Ménage : 0
 Promo Jeune Siège : 13.311

Dettes représentées par des effets de commerce : néant

Charges à payer :

Dettes fiscales et sociales : 61 751
 Fournisseurs : 19 219

3-10 Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4-1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux heures facturées auprès de nos clients. La facturation est réalisée sur une base mensuelle.

4-2 Reprises sur amortissements et provisions

Les reprises opérées concernent l'activité normale de l'association

4-3 Transferts de charges d'exploitation

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation de l'association. Ils correspondent principalement à des indemnités journalières versées par la CPAM et la prévoyance de l'association ainsi qu'à des remboursements de frais de formation.

4-4 Produits et charges financières

Ventilation des charges financières :

Intérêts des emprunts	
Intérêts sur comptes courants	
Intérêts bancaires et commissions	1 819
TOTAL	1 819

4-5 Participation des salariés et impôts sur les bénéfices

L'association ne rentre pas dans le champ d'application des impôts commerciaux.

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Information relative au personnel

	2008	2009
Effectifs administratifs :	6,2 ETP	6,5 ETP
Agent d'entretien (postes insertion) :	14,5 ETP	16,7 ETP
Agent à domicile :	15,7 ETP	14,6 ETP
Auxiliaire de vie sociale :	1,5 ETP	1,8 ETP

5-2 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Droit Individuel à la Formation est un nouveau dispositif issu de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 ; Il se substitue au capital temps formation. Il permet à chaque salarié, dans toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, d'acquérir un crédit d'heures de formation, utilisable à l'initiative du salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation.

Chaque salarié en CDI à temps plein acquiert chaque année, s'il répond aux conditions d'ancienneté fixées par la loi, 20 heures de Droit à Formation, ce droit étant proratisé pour les salariés à temps partiel et pour ceux en CDD.

Les droits acquis annuellement peuvent être cumulés sur une durée de 6 ans.

Au terme de cette durée et à défaut d'utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

A la clôture de l'exercice 2009, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis depuis le 4 mai 2004 s'élève à 2 306 heures.

ASSOCIATION MENAGE SERVICE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 13, avenue de Contades
49000 ANGERS

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Aux membres de l'Organe Délibérant,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à ANGERS, le 11 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes
BECOUBE



S. BERTRAND
Associé